

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité de démolition tiendra une séance le lundi **4 mai 2026, à 18 h 00**, à la mairie de Contrecœur, située au 5000, route Marie-Victorin, afin de statuer sur la demande concernant l'immeuble suivant :

8030, route Marie-Victorin, lot 6 477 237, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, soit au plus tard le 4 mai 2026, ou à défaut dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière adjointe de la Ville par courriel à : greffe@ville.contrecoeur.qc.ca

Soyez de plus avisés que toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre lors de la rencontre prévue le 4 mai 2026.

Donné à Contrecœur, ce 24 avril 2026.



Mélanie Turcotte, greffière adjointe
Services juridiques et greffe



Contrecœur
sur le fleuve

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION**

**8030, route Marie-Victorin
CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville de Contrecœur en date du 24 avril 2026, en l'affichant à la mairie et sur l'immeuble concerné par la demande, conformément aux dispositions du Règlement 1112-2018 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Contrecœur.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat à Contrecœur, ce 24 avril 2026.

La greffière adjointe des Services juridiques et greffe,

Mélanie Turcotte, greffière adjointe